Mis en place progressivement depuis la rentrée 2015, les quatre parcours éducatifs permettent de suivre le travail de l'élève dans différents domaines tout au long de sa scolarité.

Qu'est-ce qu'un parcours ?

Un parcours est un cheminement guidé et progressif qui offre à chacun la possibilité, par la découverte et l'expérimentation, de mobiliser, développer et renforcer ses compétences.

Les parcours éducatifs permettent l'articulation entre les enseignements réalisés dans la classe et les actions menées dans les temps périscolaire et extrascolaire (sorties scolaires ou activités sportives par exemple).

Les élèves construisent des compétences et acquièrent des connaissances en fonction des expériences, des rencontres et des projets auxquels ils participent.

Une évaluation est possible lors de l'épreuve orale du DNB.

Fondés sur une démarche de projet, ces parcours doivent s'installer sur la durée, à minima sur l'ensemble de la scolarité obligatoire et plus généralement jusqu'à la fin du lycée.







Quatre parcours sont réalisés au cours de la scolarité en collège :

- le parcours avenir
- le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)
- le parcours citoyen
- le parcours santé

